

Pas de parc photovoltaïque dans la lande de Larçay

Publié le 04/01/2018 à 15:14 | Mis à jour le 04/01/2018 à 18:09



La Lande de Larçay est reconnue comme un espace naturel à sauvegarder aux portes de l'agglomération de Tours.

© Photo archives NR

La cour administrative d'appel de Nantes a confirmé l'annulation du permis de construire du parc photovoltaïque du groupe Juwi qui devait s'étendre sur une vingtaine d'hectares au cœur d'un espace naturel remarquable.

« *La biodiversité a gagné.* » Dans un communiqué commun, la Ligue de protection des oiseaux (LPO) et le Société d'étude, de protection et d'aménagement de la nature en Touraine (Sepant) se félicitent de la récente décision de la cour administrative d'appel de Nantes qui vient d'[annuler définitivement le permis de construire](#) du parc photovoltaïque sur la **lande de Larçay**. En février 2016, ce projet avait déjà été retoqué par le tribunal administratif d'Orléans. Mais le promoteur – **la société Juwi-Néoen** – avait fait appel.

"Incompatible avec la nature du terrain"

Cette fois encore, la justice a considéré que le projet qui portait sur l'installation de panneaux solaires sur une vingtaine d'hectares était incompatible avec la nature du terrain retenu, **une ancienne zone d'exercices militaires appartenant à la ville de Tours**, désormais classé en espace naturel remarquable pour la diversité de ses milieux et le grand nombre d'espèces présentes, aux portes de l'agglomération tourangelle.

« *Cette victoire reflète l'importance de la démocratie participative portée par les associations de protection de la nature* », souligne la LPO Touraine et la Sepant en rappelant que le développement de l'énergie solaire ne doit pas se faire au détriment des espaces naturels et agricoles.

